



5.00 crédits

30.0 h

Q1

Enseignants	Demoulin Stéphanie ;Garcia Penafiel Mauricio ;Van Drooghenbroeck Jean-François ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Si les enseignants doivent pouvoir disposer de la liberté et surtout de la créativité nécessaires pour déterminer les meilleurs moyens d'atteindre les différents objectifs du cours, le contenu du cours procédera immanquablement de ses objectifs. Une première partie sera donc centrée sur l'étude des conflits humains. Une deuxième partie sera centrée sur l'étude des différents modes de règlement des conflits, en mettant en évidence la spécificité de chaque processus et, notamment, le règlement judiciaire, la conciliation, l'arbitrage, la négociation, la médiation. Une troisième partie - qui pourra être menée parallèlement aux deux premières parties - sera centrée sur l'apprentissage par l'étudiant lui-même de ses aptitudes personnelles à se positionner par rapport à un conflit et à assumer sa résolution ou sa gestion. Méthode a) En raison de l'aspect interdisciplinaire des objectifs et du contenu du cours, l'enseignement devrait, autant que possible, être assuré en cotitulature par un professeur de droit et par un professeur en sciences sociales ou en psychologie clinique. b) Le cours fait appel à des méthodes interactives. Le cours devrait comprendre d'une part des séances en auditoire classique pour l'enseignement de la première et la deuxième partie du cours. Cet enseignement sera cependant conçu pour permettre aux étudiants de réagir et de s'impliquer personnellement dans l'analyse des notions ou des mécanismes qui seront étudiés. De façon à favoriser cette interaction, l'enseignement se fondera sur un certain nombre de textes qui auront été lus préalablement par les étudiants. Le cours devrait comprendre d'autre part des séances en groupes au cours desquelles les étudiants seront placés en situation d'aborder et de gérer un conflit humain. Ils seront par après invités à analyser eux-mêmes leurs propres attitudes par rapport à ce conflit. Certaines de ces séances pourraient par ailleurs être cogérées avec un des titulaires du cours par des invités extérieurs, spécialistes de la gestion des conflits humains. Afin de pouvoir financer ces interventions, il sera fait appel, autant que possible, aux fonds de développement pédagogique de l'U.C.L. c) L'évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants prendra expressément en compte le travail personnel effectué par l'étudiant.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Fondé sur le constat qu'un juriste, dans l'exercice de ses fonctions, sera régulièrement amené à devoir gérer les multiples conflits humains, le cours, qui est inspiré par l'esprit de la réforme " Gérer sa formation ", devrait pouvoir répondre à un triple objectif : - initier l'étudiant aux différentes lectures qui peuvent être faites des conflits humains et à la compréhension des mécanismes socio-économiques autant que des ressorts psychiques de la personnalité qui expliquent l'émergence et le développement des conflits humains ; - analyser les différents processus institués aux fins de régler ou à tout le moins de gérer les conflits humains, en mettant particulièrement l'accent d'une part sur la place du droit, des procédures juridiques et de la justice, et d'autre part, sur les différentes formes de médiation et sur la spécificité de ce mode de résolution des conflits ; - permettre à chaque étudiant, dans le cadre du cours, de faire personnellement l'expérience, ne fût-ce que de manière virtuelle, de se confronter aux conflits humains, d'exprimer et d'analyser ses réactions, ses attitudes, ses émotions ou ses projections, et de développer sa capacité à se situer par rapport à un conflit.</p> <p>1</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'évaluation des connaissances sera effectuée lors d'un examen écrit. Cet examen consistera en la réponse à quatre questions identiquement pondérée (1 pour chaque partie psychologique et 2 pour la partie juridique).
Méthodes d'enseignement	Le cours propose un enseignement multi-méthode. La première partie du cours est présentée sous format distanciel et propose aux étudiant.es un syllabus composé de capsules vidéos. Les parties 2 et 3 du cours sont données sous forme ex-cathedra. Enfin, les étudiant.es participent à des séances dispensées par des intervenant.es extérieur.es et dans lesquelles ils.elles ont l'occasion de pratiquer la théorie au travers d'exercices et de jeux de rôle.
Contenu	<p>Le cours comprend trois parties théoriques (2 psychologiques, 1 juridique) respectivement prises en charge par chacun des trois titulaires.</p> <p>Première partie : Psychologie sociale (Stéphanie Demoulin) 6 h. Dans cette première partie, la notion de conflit est définie et caractérisée. Une attention est portée aux sources des conflits et aux facteurs psychologiques qui les enclenchent et les attisent.</p> <p>Deuxième partie (Mauricio Garcia): Psychologie clinique. Le conflit est abordé dans ses aspects psychanalytiques et systémiques. L'accent est mis sur l'expérience subjective des conflits et sur l'importance des besoins de reconnaissance. Le lien est fait avec la médiation en tant que pratique de gestion des conflits.</p>

	<p>Troisième partie (Jean-François Van Drooghenbroeck): Juridique. Les MARCs (modes alternatifs de résolution de conflit) dans la pratique juridique sont abordés et comparés avant une étude approfondie de la pratique de médiation et d'une ou deux figures plus récentes (ex. : med-arb et droit collaboratif).</p> <p>Par ailleurs, trois séances de deux heures sont consacrées à des mises en situation pratiques, en petits groupes, animées par des intervenant.es extérieur.es, spécialistes de la gestion des conflits. Exercices et jeux de rôles sont proposés aux étudiant.es leur permettant de mettre en pratique les concepts théoriques abordés lors des séances de cours théoriques.</p>
Ressources en ligne	<p>Un syllabus en un volume, disponible sur Moodle et diffusé par le service-cours. Selon les parties du cours, ce syllabus est constitué d'une synthèse de l'enseignement ou de textes qui doivent être intégralement lus par les étudiants et complété par leurs notes prises au cours oral.</p>
Autres infos	<p>L'étudiant disposera lors de l'examen du Code judiciaire.</p>
Faculté ou entité en charge:	<p>BUDR</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Approfondissement en droit	APPDRT	5		
Mineure en droit (ouverture)	MINODROI	5		
Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité	SEX2M	5		